

ENGAGEMENT ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom, prénom) :

Demeurant (adresse complète) :

M'engage à affecter la construction, objet de la présente demande de permis de construire, à mon habitation principale pendant une durée minimale de 5 ans.

1- Certifie l'exactitude des renseignements figurant dans le tableau ci-après :

Objet de l'attestation	Nature de l'attestation		
Occupation du logement	Les personnes destinées à occuper le logement sont les suivantes : (1 ligne par personne avec nom, prénom, date et lieu de naissance)		
Condition de première détention	Je certifie ne pas être ou avoir été déjà propriétaire d'un bien immobilier bâti à usage d'habitation, en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs, en direct ou par intermédiaire d'une société non soumise à l'impôt sur les sociétés.		
Revenus de référence	Je certifie que le revenu fiscal de référence des personnes destinées à occuper le logement s'élève à :		
	Nom-Prénom	Revenus mentionnés sur l'avis d'imposition	Revenus additionnels pris en compte

2- Joins un état de transcription établi par le service de la publicité foncière datant de moins de 3 mois.

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable de traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins de suivi et de gestion exclusive des demandes de permis de construire, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande par le service de l'urbanisme de la DDDP de la Ville de Dumbéa et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant la durée de cinq (5) ans. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NOUVELLE-CALÉDONIE** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr

Date :

Signature du Déclarant